



SESSION PLENIERE DU 21 JUIN 2022
COMPTE ADMINISTRATIF

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif,
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis sur le compte administratif.

[L'AVIS DU CESER \(téléchargeable sur le site du CESER\)](#)

Le CA permettant de connaître l'exécution réelle du budget de l'année passée, l'avis du CESER permet de comparer cette exécution aux prévisions budgétaires qui avaient été votées.

On constate une baisse de l'épargne brute (le « bénéfice » de la section d'exploitation), qui est en retrait de 128 M€ par rapport à celle dégagée en 2019, du fait des mesures prises en réponse à la crise due à la Covid.

Par conséquent, comme elle l'avait prévu, la Région doit augmenter son endettement pour financer ses investissements, et la capacité de désendettement (endettement total / épargne brute) augmente fortement, passant à 9,1 années.

En M€	Prévisions 2021	CA
A Recettes de fonctionnement	1343,28	1346
B Dépenses de fonctionnement	1177,14	1130,4
C = A-B Epargne brute	166,14	215,6
D remboursement de la dette (Kal)	115	111,9
E Recettes d'investissement avant emprunt (hors gestion active de la dette)	277	277,3
F Dépenses d'investissement	841,29	759,3
G Variation du besoin de fonds de roulement	0	1,4

G = (B+F) – (A+E) – G = recettes totales - dépenses totales = emprunt d'équilibre	398,15	265
K = Stock de la dette	1969	1969,37
L = K/C = capacité de désendettement	11,85	9,13

La différence entre les prévisions et les réalisations s'explique notamment par le taux d'affectation¹ des autorisations budgétaires. C'est-à-dire que toutes les dépenses autorisées au budget ne sont pas réalisées. Le CESER apporte des précisions et commentaires pour les lignes faisant l'objet d'un taux d'affectation faible.

Comme il est d'usage, M. Dejoie, président de la commission des Finances du conseil régional est venu en amont de la session présenter les grandes lignes du CA et du BS devant les conseillers et conseillères du CESER. Cette présentation a cependant été réalisée extrêmement rapidement, pouvant donner l'impression d'un désintérêt de l'exécutif régional pour le CESER. Le Président du CESER s'en est ouvert devant M. Dejoie, à l'occasion de la session.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie la rapporteure Anne Blanche et l'ensemble des équipes permanentes du CESER pour cet avis qu'elle votera.

Nous partageons tout d'abord les interrogations émises dans plusieurs commissions la semaine dernière, et qui ont été relayées par le Président du CESER, sur l'organisation de l'audition plénière express (22 minutes) de la semaine dernière. Au vu de son faible apport par rapport aux documents écrits, la question de son maintien ou de sa transformation doit être posée.

La capacité de désendettement continue d'augmenter cette année, passant à 9,1 année. On l'a déjà dit dans cette assemblée, il n'y a là rien d'anormal, au vu des dépenses que la Région a dû engager dans le contexte que l'on connaît.

Par ailleurs, le CESER note que dans certains secteurs, par exemple dans le patrimoine et le tourisme, la non-affectation des AP semble marquer un début de la rectification de la trajectoire budgétaire 2020-2021 qui avait conduit à programmer un niveau de dépenses important. Cela nous interroge, car au-delà de la crise liée à la pandémie, d'autres défis se posent à notre région : elle rencontre et rencontrera d'autres crises, géopolitiques, climatiques, sociales, ou environnementales. Elle devra accueillir dans les prochaines années de nouvelles populations, avec l'arrivée de jeunes au lycée, en enseignement supérieur et sur le marché de l'emploi, la Région fait face dans le même temps à la perspective de l'augmentation de la proportion de

¹ C'est à dire, à la décision de consacrer tout ou partie d'une autorisation de crédits au financement d'une opération identifiée et évaluée en matière de contenu, de coût et de délai.

personnes âgées dans sa population.

Elle aura donc à faire face à des besoins d'investissements et de fonctionnement, pour que ses politiques publiques puissent répondre aux enjeux et aux besoins des populations, pour un développement humain durable du territoire.

Cela pose donc la question de la capacité de la Région à répondre aux besoins de financement auxquels elle fait et fera face, a fortiori en période de remontée des taux d'intérêt.

Nous rappelons à ce sujet notre proposition de création d'un établissement public de financement des collectivités locales et territoriales, qui ferait levier sur le système bancaire régional afin d'éviter aux collectivités d'emprunter sur les marchés financiers. Ceci en complément, au plan national, d'un pôle financier public reposant sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières de statut public et semi-public exerçant des missions de service public et d'intérêt général.

Nous rappelons également notre proposition d'une réforme fiscale d'ampleur, permettant d'aboutir à un système fiscal solidaire, plus juste et plus efficace. Ceci afin à la fois d'assurer une justice sociale entre les citoyens, et de donner aux pouvoirs publics les moyens financiers d'assurer leur mission.

L'élection de 89 députés Rassemblement national à l'assemblée nationale ce dimanche nous rappelle l'urgence de répondre aux besoins de justice sociale et environnementale auxquels font face les populations.

Enfin, nous regrettons que l'avis sur la CSTI rédigé dans l'urgence la semaine dernière par la commission 3 ne soit pas présenté à la présente session, son vote en octobre donnera un goût de réchauffé dommageable pour nos travaux.

Je vous remercie.

VOTE : le rapport a été adopté à l'unanimité des votants par 76 voix pour.

L'ensemble des membres de la délégation CGT au CESER ont travaillé sur le compte administratif, dans les différentes commissions du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21